



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metaux

Question écrite n° 39910

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les conditions d'installation dans le Royaume-Uni, et particulièrement en Irlande du Nord de la société coreenne YG-I TOOL Compagy of Koreen, concurrente des sociétés francaises dans la production de fraises et de tarauds pour le metal sur le marche europeen. Cette société, qui vend actuellement des produits a des couts inferieurs aux prix de revient des memes produits pour les sociétés francaises, devrait effectuer un investissement de 8,5 millions de livres britanniques dont 3,3 millions d'aide du Royaume-Uni comme cela est rapporte dans la presse coreenne. La production de cette nouvelle usine, dont la capacite correspond a l'equivalent des actuelles productions anglaises et francaises dans de telles conditions d'aide ne manquera pas de destabiliser ce secteur et d'avoir de graves repercussions sur l'emploi. Il lui demande donc de bien vouloir saisir l'Union europeenne et le Gouvernement britannique sur les conditions de cette implantation qui menace l'ensemble de l'industrie des outils coupants europeenne, et de lui faire connaitre les actions que le Gouvernement entend avoir par rapport a de telles mesures.

Texte de la réponse

L'implantation de l'usine coreenne YG-I Tool Company of Korea en Irlande du Nord preoccupe legitiement l'ensemble des industriels du secteur des outils coupants, en France et en Europe. En effet, la production prevue par la société coreenne dans les annees a venir risque par son importance de destabiliser un secteur entier de l'industrie de l'outillage. En outre, la société a beneficie pour son implantation dans l'Union europeenne d'une subvention equivalente a 37 p. 100 du montant de l'investissement realise (3,2 millions de livres sterling pour un investissement de 8,5 millions de livres sterling). Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications est bien conscient de l'inquietude suscitee par ce projet d'implantation. Le montant de l'aide octroyee par les autorites irlandaises n'est pas contestable en soi devant la Commission europeenne, puisqu'il respecte le taux maximal d'aide autorisee en Irlande du Nord : les projets d'investissement dans cette region en retard de developpement de l'Union europeenne peuvent en effet beneficier d'aides a hauteur de 75 p. 100. Cependant, compte tenu de la situation fragile du secteur, le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications a alerte fin juin 1996 la Commission europeenne sur les risques que faisait courir a l'ensemble du secteur une implantation comme celle de YG-I Tool Company of Korea en Irlande du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39910

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3213

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4424